



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 18-863

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Me Sylvie Lepage, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que :

- 1- Lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement n° **18-863** intitulé « Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 - Ajout d'un usage en zone M.119 - Création de la zone Cv.13 à même la zone Cv.9 ».

Le premier but du règlement est de permettre la conversion de la résidence unifamiliale, sise au 119, boulevard Perron Est, en résidence trifamiliale isolée (3 logements) incluant un logement au rez-de-chaussée et 2 logements au sous-sol alors que les logements sont prohibés au sous-sol. Seraient aussi permis les logements au sous-sol de certaines habitations en zones mixtes, les zones de production et d'extraction de richesses naturelles et les zones centre-ville.

Le deuxième but est de créer une nouvelle zone centre-ville CV.13, à même une partie de la zone Cv.9, afin de régulariser l'usage de l'immeuble de 14 logements au 60, 1^{re} Avenue Ouest alors que le maximum de logements autorisé en zone Cv.9 est de 6. L'immeuble sis au 68, 1^{re} Avenue Ouest sera aussi inclus dans la nouvelle zone Cv.13.

- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ces règlements en date du 5 avril 2018
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 6 avril 2018

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière